

INFORMATIONS

: bus@llm.ae

Un service de transport scolaire est assuré par le Lycée Louis Massignon. Les tarifs annuels (confer rubrique inscription) sont forfaitaires, quel que soit le circuit utilisé.

Ils sont répartis par trimestre 4/10 en septembre – décembre – 3/10 en janvier / mars – 3/10 en avril / juin.

Le paiement des frais de transport est effectué par la famille selon les modalités suivantes :

- **AVANT LA MI-JUIN POUR LE 1^{er} TRIMESTRE**
- **AVANT LA MI-DECEMBRE POUR LE 2^{ème} TRIMESTRE**
- **AVANT LA MI-MARS POUR LE 3^{ème} TRIMESTRE**

Toute adhésion au service de transport scolaire fait l'objet d'une tarification aller-retour. Il n'existe pas de tarif : «TRAJET SIMPLE». **La carte délivrée par le service de l'Intendance conditionne l'accès au bus.** Seule la radiation de l'établissement entraîne un remboursement.

Le service du transport scolaire se compose d'une flotte de bus loués à un prestataire dument agréé. L'entretien est effectué avec la plus grande régularité. Une assurance couvre ce service (toute information détaillée peut être obtenue auprès de la compagnie d'assurance AXA). Chaque autobus est sous la surveillance d'un adulte habilité par l'administration.

CIRCUITS ET ARRETS

Le transport scolaire ne peut être confondu avec un service personnel de ramassage à domicile. En fonction de la localisation des familles, les circuits et les arrêts sont définis en début d'année scolaire et ne sont pas susceptibles de modifications.

Toutes les informations techniques sur ce service de transport scolaire peuvent être obtenues auprès de M. Georges Karam, téléphone : 444 79 67.

Il est rappelé aux familles que les enfants ne sont pas autorisés à utiliser un autre bus que celui de leur circuit habituel. Ils ne sont pas non plus admis à descendre à un arrêt qui n'est pas le leur.

Aucune dérogation ne sera accordée.

HORAIRES

Pour chaque circuit, le lycée aura préalablement déterminé les horaires pour chaque arrêt. En règle générale, la fourchette horaire est respectée et il incombe aux familles de veiller à la ponctualité ; l'autobus ne peut pas attendre au-delà de l'heure prévue. (Il convient, bien entendu, de vérifier que chacun a réglé sa montre sur l'heure officielle).

Toutefois, du fait possible des aléas du trafic (travaux, ...) et de sa densité en zone urbaine, chacun sait qu'il n'est pas possible de garantir quotidiennement à 100 % le passage de l'autobus à l'heure prévue et que des retards ponctuels peuvent affecter le service. Chaque fois que nécessaire, lorsque qu'une telle situation se reproduit durablement, les horaires de la ligne sont modifiés et adaptés en conséquence.

ACCOMPAGNEMENT

Les enfants des **Maternelles, CP, CE1, et CE2** doivent être **SYSTEMATIQUEMENT** accompagnés à l'arrêt de l'autobus par un adulte. De même, au retour, ils doivent être attendus. Lorsque le jeune enfant n'est pas attendu par sa famille, le chauffeur continue son circuit avec l'élève et le ramène au lycée ou la famille devra venir le chercher (les familles qui souhaitent que l'on procède de la même manière pour des enfants plus âgés sont priées de le faire savoir par écrit au moment de l'inscription au service du transport scolaire).

REGLEMENT DU BUS

Nous rappelons que dans le bus, chaque élève doit à tous les moments, avoir une attitude propice et adaptée au respect des règles de sécurité pour lui-même et ses camarades :

1. en s'Identifiant avec sa carte d'abonnement à la montée dans le véhicule,
2. en Attachant immédiatement sa ceinture de sécurité,
3. en s'Interdisant de manipuler tout objet (compas, etc..) ou de consommer de la nourriture, ... et plus généralement de se mettre dans une situation qui pourrait générer un risque pour lui-même et les autres en cas de freinage d'urgence pour exemple,
4. en se conformant constamment aux instructions du surveillant,
5. en Pénétrant immédiatement dans le lycée à la descente du véhicule.

Il est rappelé aux familles que la responsabilité du service des transports ne substitue pas à la responsabilité civile des familles et qu'elle ne s'exerce pas sur les trajets arrêt de bus – domicile.